



UDC Vétroz
Case Postale 42
1963 Vétroz
comite@udc-vetroz.ch
www.udc-vetroz.ch

Vétroz, le 17 décembre 2018

Question écrite du groupe UDC au Conseil Communal.

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil Général, validé le 19 juin 2017, le Groupe UDC vous adresse la question écrite suivante, en vous remerciant d'y apporter une réponse, écrite également, et de ce fait, transmise à tous les Conseillers Généraux.

Concerne : Projet Agglo Valais Central.

- 1) Selon l'e-mail du 1^{er} décembre 2018 au sujet de la mesure M6.2 concernant les aménagements des Routes des Ateliers et de la Bourgeoisie, des travaux de sécurisation doivent-être réalisés. Le seront-ils avant la mise en service du nouveau centre de tri de la Poste ?

Xavier Udry,
Pour le groupe UDC.